

COMMUNE DE BETTENDORF

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 mars 2021

point 1.4

Date de la convocation des conseillers : 11.3.2021

Date de l'annonce publique de la séance : 11.3.2021

Présents : Pascale Hansen, bourgmestre-présidente,
José Vaz Do Rio, Patrick Mergen, échevins,
Albert Back, Suzette Serres, Jean-Marie Sauber, Romain Heirens, Lucien Kurtisi,
conseillers,
Mireille Schlechter, secrétaire communale

Absent : /

1.4 Approbation d'un dixième ajout au règlement de la circulation de la commune de Bettendorf.

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR ;

Sur propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de modifier le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par le M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR, comme suit :

Article 1 :

À l'Annexe I : « Dispositions particulières » : 4 en dehors des localités, Chemins adjacents à la N19, est ajoutée la disposition suivante :

Article : 2/2/2
Libellé : Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles
Situation : Le chemin « Auf dem neuen Weg », sur toute la longueur, dans les 2 sens
Signal : C,2 avec panneau additionnel

La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé, date que dessus.

Pour extrait conforme,
Bettendorf, le 29 mars 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,



Pascale Hansen

Mireille Schlechter

- avisé par la commission de la circulation de l'Etat 18/5/2021
- approuvé par le Ministre de la Nobilité et des Travaux Publics 19/5/2021
- approuvé par le Ministre de l'Intérieur 14/6/2021, réf. 322/21/CR